



## MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 16-703 LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN CLARK

AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE :

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 18 janvier 2016 le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 16-703, concernant la limite de vitesse sur le chemin Clark

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 18 avril 2016 soit 90 jours après son approbation, conformément à la loi.

Donné à la pêche, ce 30<sup>ième</sup> jour de mars 2016.

Annie Racine  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Racine, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat le 30<sup>ième</sup> jour de mars 2016

Annie Racine  
Directrice générale et secrétaire-trésorière